



Divorce / dons manuels / héritages . transactions douteuses

Par **fefosaure**, le **29/05/2013** à **22:19**

Bonjour, ma femme souhaite le divorce . Son père lui a fait des dons manuels dont le montant avoisine 16000€. Ses dons ont été officialisés chez le notaire. Ses dons ont été mis au nom de ma femme par son père. MA femme les a mis sur le compte commun, mais comme je n'ai jamais géré les comptes, j'ai remarqué qu'elle a très très souvent abondé ses propres comptes par des virements depuis le compte commun. Aujourd'hui, elle me réclame ses 16000€ et me menace de réclamer l'héritage de son grand-père (elle avait eu 50000€ il ya quelques années). rn1) A t'elle le droit de réclamer l'intégralité de ces dons manuels ?rn2) Qui peut révéler ces transactions douteuses depuis le compte commun vers les comptes perso de ma femme CEL, PEL, Livret A ? La banque postale me refuse tout rendez-vous.rn3) Peux t'elle réclamer l'héritage de son grand-père ou une partie ?rn4) Mon frère m'a vendu un vélo : nous devions lui payer. A t'il le droit de formuler une demande et que ma femme paie la moitié?rnMerci de votre aide